

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 99

MONTRÉAL, LE VENDREDI 30 AVRIL 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le banlieusard, dernier démocrate?

Le citoyen des villes de banlieue intervient de plus en plus directement dans les affaires publiques

Pierre Cayouette

Vue du sous-sol d'un bungalow de Longueuil ou de Saint-Hubert, Ottawa demeure une lointaine capitale, un monstre inaccessible, une abstraction. Le gouvernement fédéral peut, sans trop de peine, dépenser des millions pour de vagues «commissions» ou des milliards pour des frégates. Le citoyen n'y peut rien, condamné à suivre le spectacle à travers les clips du téléjournal et à crier sa colère sur les tribunes téléphoniques.

Le «pauvre contribuable» n'a guère plus d'emprise sur le gouvernement du Québec. Là aussi, la machine est trop lourde.

L'hôtel de ville devient alors le dernier bastion de la démocratie «directe», l'exutoire de toutes les frustrations des «pauvres payeurs de taxes». Le pouvoir local, c'est tout ce qui reste au citoyen.

Si Ottawa et Québec ne répondent plus, les élus municipaux, eux, n'ont pas le choix de répondre. Au cours des dernières semaines, les citoyens de quatre municipalités de la rive sud de Montréal ont démontré en faisant annuler des règlements d'emprunt adoptés par leurs élus municipaux.

Ils ont pu le faire grâce à la «procédure du registre», une procédure en vertu de laquelle un certain nombre de signatures de citoyens peut contraindre la ville à annuler un règlement d'emprunt ou d'urbanisme déjà voté ou à tenir un référendum.

A Saint-Hubert, lundi et mardi, plus de 2758 citoyens se sont rendus à l'hôtel de ville pour faire obstacle à un projet d'emprunt de 915 900\$ en vue de travaux de pavage dans un parc industriel. Résultat? Le conseil municipal annulera le règlement à sa séance du 4 mai prochain. Le maire Pierre Girard a dû se plier au vote populaire.

«La procédure du registre, c'est le seul pouvoir que le contribuable possède pour exprimer sa frustration contre les dépenses éhontées des élus. La seule façon de témoigner de sa mauvaise humeur. Le seul moyen de forcer les administrations municipales à faire marche arrière», dit Huguette Demers, porte-parole du Regroupement des citoyens et citoyennes de Saint-Hubert.

Ce mouvement qui se veut «apolitique» s'est fait connaître par sa bataille contre les hausses de salaires et primes de départs des élus de Saint-Hubert. «Les citoyens en ont marre de se faire endetter par tous les gouvernements. Les gens s'éveillent de plus en plus». Le Regroupement rassemble 3000 membres.

Esquinté par les intellectuels, accusé de déperissement des grandes villes, décrit comme un téléphage apathique, le banlieusard serait-il plutôt un révolutionnaire?

A Longueuil, la semaine dernière, plus de 2000 résidents se sont exprimés contre un règlement d'emprunt de 269 000\$ comprenant 100 000\$ d'intérêts - pour des travaux d'aménagement au port de plaisance. Le chef du Parti civique, Gisèle Hamelin, a mené la bataille. «La population n'entend plus accepter des dépenses superflues de l'administration sans réagir», a-t-elle dit.

L'automne dernier, à Saint-Lambert, municipalité cossue de la Rive-Sud, les citoyens ont bloqué un règlement d'emprunt de 3,8 millions\$. Cette fois, la somme empruntée devait servir au réaménagement des garages municipaux.

«La procédure de contestation des règlements existe depuis toujours. Mais les citoyens semblent de plus en plus vouloir s'en prévaloir. Ils sont de plus en plus préoccupés par la chose municipale. Ils assistent plus nombreux aux séances des conseils, connaissent leurs droits», dit Sami Iskandar, directeur général de la municipalité de Greenfield Park.

En février dernier, les citoyens de cette municipalité ont bloqué un règlement d'emprunt de 2,3 millions\$ en vue de l'achat d'un terrain.

Le président de la Société de développement économique de la Rive-Sud, M. Maurice Giroux, ne veut surtout pas contester les démarches des citoyens. Il s'inquiète néanmoins des conséquences de cette «vague» sur l'économie de la région.

«Les nombreuses oppositions aux règlements d'emprunt témoignent de la mauvaise humeur des contribuables. Ils veulent une gestion plus serrée des fonds publics. Dans le cas de Saint-Hubert, ce blocage empêche le développement du parc industriel. Les intérêts des contribuables sont-ils mieux servis?», demande-t-il.

A Longueuil comme à Saint-Hubert, les opposants se défendent de vouloir contrer le développement économique. «Nous appuyons le pavage du parc industriel. Tout ce que nous voulons, c'est que la Ville puise dans son surplus budgétaire de 1,3 millions\$ pour financer le projet. Pourquoi emprunter quand la dette de la Ville s'élève déjà à 97 millions\$», a dit Mme Demers.

A l'heure du grand débat sur les fusions de municipalités, les batailles des citoyens de la Rive-Sud viendront certainement étoffer les arguments des partisans du «small is beautiful».

POLITIQUE

Crise amérindienne : le Québec a bien agi, selon Ryan

PAGE A-5



MONTRÉAL

Le Conservatoire de musique fête ses 50 ans

PAGE A-3

LES SPORTS

Un rusé nommé Jacques Demers

PAGE A-5



Les travaux du printemps



PHOTO JACQUES GRENIER

LE JARDIN BOTANIQUE de Montréal est en train de faire ses derniers travaux en vue de la belle saison. On racle, on sarcle, on coupe, on nettoie, comme le font ici ces employés occupés à la taille des rosiers. Une fois que tout aura bien poussé, le Jardin convie le public à son exposition intitulée «la grande récolte», présentée dans la grande serre du 26 août au 26 septembre prochains.

Lise Bacon hospitalisée d'urgence

L'hospitalisation de la vice-première ministre arrive au moment où le premier ministre Bourassa doit lui-même prendre une décision sur son avenir politique, à la lumière du verdict de ses médecins.



MAURICE GIRARD
DE LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Mme Lise Bacon a été hospitalisée d'urgence hier matin à la suite d'une chute qui a provoqué une embolie pulmonaire.

Elle doit rester à l'Hôtel-Dieu de Québec au moins une dizaine de jours, le temps pour ses médecins de s'assurer de son plein rétablissement. Le malaise a été provoqué par une thrombophlébite, qui est causée par la montée de caillots de sang jusque dans les poumons en passant par le cœur.

Dans une interview à la Presse Canadienne, en début de soirée hier, son attachée de presse, Mme Nathalie Roberge, a insisté pour dire que Mme Bacon n'avait pas été touchée au cœur.

«Elle a eu une petite chute», a-t-elle indiqué dans un bref entretien téléphonique. «Le diagnostic que j'ai, c'est que ce sont des caillots de sang et on ne m'a pas parlé

VOIR PAGE A-10 : BACON

Congé doré pour Jean Campeau

Domtar lui versera 150 000\$ par année jusqu'en 1995

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Domtar continuera de payer à son ex-président du conseil, M. Jean Campeau, un montant de 150 000\$ par année jusqu'au 31 août 1995, date à laquelle son contrat devait prendre fin. Résilié avec «consentement mutuel des parties» ce contrat a cessé de prendre effet le 1er mars dernier.

Toutefois, M. Robert Després, qui a remplacé par intérim à la présidence du conseil M. Campeau, au moment où celui-ci décidait de s'engager à fond dans la campagne référendaire (dans le camp du non), a expliqué qu'une entente avec M. Campeau pour son départ prévoit que «Domtar honore complètement son contrat». Or, ce contrat stipulait que M. Campeau recevrait un salaire de 125 000\$ et une allocation de retraite de 25 000\$; en revanche, M. Campeau ne recevait pas de rémunération.

VOIR PAGE A-10 : CAMPEAU

Un proche de Trudeau conteste son héritage

Pour André Burelle, le fédéralisme demeurera bloqué tant qu'on s'inspirera du «one nation» de Trudeau

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR



PHOTO ARCHIVES
L'ancien premier ministre a imposé une conception rigide qui bloque aujourd'hui toute évolution, selon son ancien conseiller.

Pierre Elliott Trudeau a ses fidèles et jamais ceux qui ont travaillé à ses côtés n'ont dévié publiquement de sa pensée.

Mais un ancien proche collaborateur de M. Trudeau estime aujourd'hui que les «silences complaisants» ont fait leur temps. L'héritage de l'ex-premier ministre doit être clairement contesté, dit M. André Burelle, son ancien conseiller sur la question du Québec.

Dans une importante série d'articles dont LE DEVOIR entreprend aujourd'hui, et pour une période de six jours, la publication (voir page A-9), André Burelle démonte les demi-vérités et les silences de M. Trudeau en matière constitutionnelle, les torts causés par les fondements de sa pensée politique, avant de proposer des solutions propres à renouveler le fédéralisme.

Aux yeux du grand public, André Burelle est un illustre inconnu. A Ottawa, il est l'un de ces hommes de l'ombre qui, sans être de grands mandarins de l'Etat fédéral, ont occupé et occupent encore des fonctions centrales en tant que conseillers des ministres et premiers ministres.

«Si je me résigne à sortir aujourd'hui de l'anonymat, écrit-il dans une lettre envoyée au DEVOIR, c'est après avoir acquis la conviction profonde que le

fédéralisme canadien demeurera bloqué tant qu'on s'obstinera à vouloir le renouveler en s'inspirant du Canada «one nation» de M. Trudeau.»

M. Burelle travaille maintenant au Bureau des relations fédérales-provinciales d'où il a été partie prenante du débat référendaire de l'automne dernier.

«Je n'aurais pu alors écrire un tel texte, expliquait-il au DEVOIR hier lors d'un entretien téléphonique. Mais depuis janvier, je suis en congé d'études et je me permets une liberté qui, dans mon milieu, en étonne plusieurs.» Evidemment ses opinions n'engagent que lui et non son employeur.

M. Burelle dit vouloir faire un débat d'idées et non de personnes. «Je n'ai rien à régler avec M. Trudeau: des discussions viriles, on en a eues et il connaît les idées que je soutiens, même si je ne les ai jamais élaborées publiquement.

«Ce que je déplore, par contre, c'est qu'il intervienne dans les débats et que personne ne lui réponde. Et aujourd'hui, tout le monde pense que c'est le

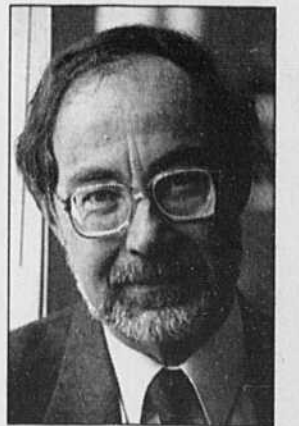



PHOTO ARCHIVES
André Burelle, ancien proche collaborateur de Pierre Trudeau.

VOIR PAGE A-10 : TRUDEAU

INDEX

Les Actualités...A2	Éditorial.....A8	
Agenda culturel...B7	Idées.....A9	
Annonces classées...B2	Le Monde.....B3	
À Voir.....B10	Montréal.....A3	
Avis publics.....B4	Plaisirs.....A1	Météo
Culture.....B8	Politique.....A5	Ennuagement
Économie.....A6	Sports.....B6	Max: 17
		Détails en A4

ACTUALITÉS

Un harcèlement puni d'une peine de 8700\$

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Une secrétaire recevra de son ancien patron une somme de 8700\$ pour dommages moraux et matériels parce qu'il la harcelait au travail et multipliait ses avances jusqu'à son domicile, a décidé le Tribunal des droits de la personne.

Dans sa décision, le Tribunal juge très sévèrement le comportement de Jean-Yves Larouche, un ingénieur de Baie-Comeau, envers sa jeune secrétaire qui était âgée à l'époque de 21 ans.

Par son comportement «harcelant» et «à caractère sexuel», M. Larouche a entraîné la détérioration des conditions de travail au sein de son bureau. Ce faisant, il a porté atteinte au droit de son employée, Nathalie Roy, «au respect, en toute égalité, de sa vie privée, de son intérêt et de sa dignité, sans distinction, exclusion ni harcèlement fondés sur le sexe», explique le Tribunal.

Du 24 septembre 1990 au 11 janvier 1991, la jeune secrétaire a travaillé pour M. Larouche. Il lui dit qu'elle «a de la classe», qu'elle «paraît bien». Il lui demande de porter des jupes plutôt que des pantalons. Le soir, il téléphone chez elle à plusieurs reprises.

Un samedi soir, il vient la rejoindre sans raison chez sa meilleure amie. «Elle commence à trouver l'atmo-

sphère équivoque, de plus en plus insupportable», indique le Tribunal.

L'incident culminant survient le 10 janvier 1991. Il se rend chez elle tôt le matin et lui fait des avances explicites à caractère sexuel, explique le Tribunal.

Mme Roy quitte alors son emploi et dépose une plainte à la Commission des droits de la personne.

Dans sa décision, le Tribunal souligne que Mme Roy a supporté bien des choses tout simplement pour garder son emploi jusqu'à l'incident du 10 janvier. Mais «il ne faut pas confondre la tolérance passive avec l'acceptation des comportements importuns», explique le Tribunal.

Pour sa défense, M. Larouche a soutenu qu'il avait subi un «coup de foudre» et son comportement s'expliquait uniquement par «l'attrait irrésistible que Mme Roy exerçait sur lui».

Le Tribunal a rejeté violemment cette argument. «Le Tribunal s'inscrit en faux contre cette conception qui ne fait que véhiculer de manière plus insidieuse, parce que fondée sur la notion d'attraction entre personne de sexe opposé, l'idée que parce qu'il est attiré par une femme, tout homme peut disposer d'elle à sa guise et au gré de ses humeurs», précise la décision.

En conséquence, le Tribunal a accordé à Mme Roy des dommages matériels de 2700\$ et des dommages moraux de 6000\$ en raison de l'atteinte portée à sa dignité et de l'invasion sérieuse de sa vie privée.

Doug Lewis fait face à des difficultés dans sa volonté de sévir contre les délinquants sexuels dangereux

D'APRES LA PRESSE
CANADIENNEmême après leur libération.
«Même si plusieurs délinquants

Ottawa — Le gouvernement fédéral espère faire adopter, avant les élections générales, un projet de loi destiné à rendre plus sévères les peines de prison imposées aux dangereux délinquants sexuels et à entraver leurs libérations conditionnelles.

Ce projet de loi «est actuellement en cours de rédaction», a souligné jeudi le Solliciteur général, Doug Lewis, devant le comité de la justice des Communes. «Ma difficulté, c'est le coût et l'endroit où garder et traiter ces individus», a-t-il cependant signalé.

La nouvelle loi maintiendrait en prison jusqu'à la fin de sa peine tout criminel jugé capable de commettre un autre délit criminel contre un enfant, s'il était libéré sous condition.

Il est également question de modifier le Code pénal pour faciliter aux juges la tâche de déclarer dangereux certains criminels, afin de les garder en prison indéfiniment.

Les tribunaux auraient le pouvoir, par ailleurs, d'exercer une étroite surveillance sur ces criminels,



Le Solliciteur général Doug Lewis.

sexuels ne peuvent pas être guéris au sens médical, ils peuvent demeurer au sein de la communauté pendant longtemps avec des traitements appropriés et la surveillance nécessaire», a dit M. Lewis.

Le ministre a rappelé que «le public en a assez d'un système qui accorde la liberté à des criminels connus, qui commettront presque sûrement d'autres crimes atroces».

«Ce même public, a-t-il déclaré, se demande à juste titre: «Où sont nos droits? Où sont les droits des victimes, particulièrement les enfants, de ne pas être violés ou tués par ces criminels?»

Il faut cependant de l'argent pour maintenir ces dangereux criminels en prison ou sous une étroite surveillance dans la communauté.

Un jury d'enquête à Brampton, en Ontario, a recommandé, en janvier dernier, l'adoption d'une loi permettant l'emprisonnement indéfini des dangereux délinquants sexuels.

Le jury avait examiné la cause du petit Christopher Stephenson, 11 ans, assassiné en 1988 par le délinquant sexuel Joseph Fredericks, qui jouissait d'une libération conditionnelle.

TRUDEAU La langue: un droit communautaire

SUITE DE LA PAGE 1

statu quo tranquille qui doit régner.

«J'estime au contraire que c'est le bon moment pour mettre des idées sur la table, alors qu'on est à la veille d'un changement de personnel politique et d'une élection au Québec qui se voudra référendaire. J'aimerais que pour une fois, on ne réfléchisse pas au moment où l'on est sur les barricades. Car les problèmes du Québec et des autochtones ne disparaîtront pas.» A son avis, il faut éviter de retourner bêtement au business as usual comme le font les tenants du statu quo.

Dans les articles que nous publions, M. Burelle consacre tout un chapitre à la question linguistique. Un droit individuel selon la pensée trudeauiste; un droit communautaire, croit plutôt son ancien conseiller.

«La langue ne peut exister sans une communauté forte pour la porter, dit-il. Et faire de la liberté de choix de l'individu en matière linguistique une liberté fondamentale, c'est dangereux et c'est nier que les français et l'anglais, en Amérique du Nord, ne sont pas à armes égales.»

Un Conseil des premiers ministres

M. Burelle croit également qu'une façon de se sortir des bourbiers constitutionnels serait la mise en place d'un Conseil des premiers ministres qui co-décideraient des objectifs minimums communs et d'un code de conduite pour régir la fédération canadienne. Ce qu'il appelle du «fédéralisme partenarial».

Depuis 1974, M. Burelle a été conseiller et rédacteur de discours pour Gérard Pelletier et Jeanne Sauvé, à l'époque où ils étaient ministres des Communications, avant d'occuper ces mêmes fonctions au bureau du premier ministre Trudeau, de 1977 à 1984.

«A ce titre, écrit-il, j'ai été intimement lié à la campagne référendaire de 1980 et au rapatriement de la Constitution du Canada.»

On lui doit en fait les discours-clés que M. Trudeau a prononcés lors du référendum de 1980.

Il est notamment l'auteur de l'appel que le premier ministre avait lancé aux Québécois au centre Paul-Sauvé une semaine avant le référendum. Devant une foule en délire, M. Trudeau s'était alors engagé, «en mettant nos sièges en jeu», à renouveler la Constitution advenant un

NON au référendum. Ce discours avait constitué un point tournant de la campagne.

La lettre personnelle, et très élogieuse, que M. Trudeau a adressée à son conseiller lorsqu'il a quitté son bureau en 84 témoigne des liens d'estime qui unissaient les deux hommes.

«Il importe de souligner, je crois, la collaboration exceptionnelle qui s'était établie entre nous au fil des années. Je conserverai toujours à l'esprit certains moments forts (...).

«Il y a surtout ce soir du référendum où nous sentions comme une déchirure, en dépit du fait que les résultats constituaient une éclatante victoire pour le Canada. Vos propos d'alors m'avaient encouragé et je me rappelle l'accueil favorable que leur avait réservé la population», écrit-il.

Trudeau n'admet pas de compromis

En quittant M. Trudeau, M. Burelle est devenu conseiller en stratégie au Secrétariat des affaires constitutionnelles du Bureau des relations fédérales-provinciales. Il a donc participé de près aux travaux du lac Meech et négocié l'entente sur l'immigration qui en a découlé avec le Québec.

Il a ensuite mis sur pied le Bureau des relations fédérales-provinciales de Montréal où il dirigeait les travaux de recherche faits autour de l'accord de Charlottetown. Dans la lettre qu'il nous a envoyée, M. Burelle explique avoir «toujours défendu l'idée d'un Canada «des petites patries sous la plus grande» à l'Emmanuel Mounier, et en évitant soigneusement toute confrontation publique, j'ai travaillé, avec bien d'autres héritiers de l'époque Trudeau, à réconcilier discrètement la Charte canadienne de 1982 avec les droits collectifs du Québec. (...)

«Mais M. Trudeau n'admet pas de compromis. Il ne permet pas qu'on déroge, même respectueusement, au Canada de l'égalité des provinces et des droits individuels mur à mur qu'il prétend nous avoir légué en 1982. Et comme il a pris l'habitude de sortir de sa retraite pour démolir à la onzième heure tout projet de renouvellement de la fédération qui s'éloigne le moins de ses conceptions, j'en suis arrivé à la conclusion que le pays ne pourra réinventer son avenir dans la fidélité à son histoire tant qu'il n'aura pas remis clairement en question le charisme et le «nation building» unitaire que M. Trudeau lui a laissés en héritage.»

CAMPEAU Conforme aux usages

SUITE DE LA PAGE 1

tion, ni de jetons de présence à titre d'administrateur et il n'était pas admissible aux régimes de retraite, de primes et d'options d'achat d'actions de la société.

On a demandé à M. Després si l'engagement politique de M. Campeau avait gêné le conseil d'administration. Il a répondu ceci: «Le conseil d'administration respecte les opinions politiques de ses membres. Son engagement n'a sûrement pas gêné les membres du conseil d'administration, mais le conseil d'administration doit se préoccuper des impacts que des déclarations peuvent avoir sur l'entreprise.»

M. Després a mentionné que l'entente intervenue est conforme aux pratiques habituelles dans les conseils d'administration de sociétés. A cela, M. Pierre Desjardins, président et chef de la direction de Domtar, a ajouté que «Domtar a toujours respecté ses engagements personnels et commerciaux».

Il n'en reste pas moins que Domtar devra jusqu'en août 1995 assumer les salaires de deux présidents du conseil, puisque le conseil d'administration de Domtar a élu hier au poste de président du conseil M. Paul Gobeil, qui, lui, a déjà eu une carrière politique en tant que ministre dans le gouvernement Bourassa. Il est présentement vice-président du conseil de Métro-Richelieu et président du conseil du Trust Royal, dont les meilleurs

éléments d'actif sont en voie d'être vendus à la Banque Royale. Son salaire et les autres avantages auxquels il aura droit n'ont pas été divulgués.



L'ex-président du conseil de Domtar, Jean Campeau.

Johnson se dit prêt à remettre en question les conventions collectives

D'APRES LA PRESSE CANADIENNE

Québec — Le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, n'a pas hésité à recommander devant 200 membres de l'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec de remettre en question les conventions collectives régissant les établissements de l'Etat pour augmenter la productivité de ses employés, diminuer les coûts et améliorer les services.

Tout cela, selon M. Johnson, doit cependant se faire dans un climat de franchise, de négociation et de concertation autour d'une table représentative.

«Les directions des établissements, a-t-il dit, ont à s'asseoir avec tous leurs employés, à discuter de la façon dont les services doivent être rendus. Elles doivent s'asseoir autour d'une table, respectueuses des accréditations ou non, respectueuses des grands principes ou des détails des conventions collectives ou non.»

Le ministre a précisé que cette expérience a été tentée et que les résultats ont été positifs. «Je sais pertinemment que dans certains établissements, ça fonctionne très bien», a-t-il confié, en rappelant qu'il ne faut pas le crier sur les toits.

BACON Quelque chose de grave

SUITE DE LA PAGE 1

qu'ils étaient logés quelque part. On ne m'a pas dit quoi que ce soit à ce sujet», a-t-elle précisé.

Un médecin du CLSC Métro de Montréal, le Dr Robert Piché, a fourni des explications hier soir à la Presse Canadienne sur ce type de malaise qu'il a qualifié de «grave».

Il a toutefois pris soin de préciser qu'il ne connaissait pas le dossier médical de Mme Bacon et que ses commentaires s'appliquaient aux cas qu'il avait traités dans le passé.

«Une embolie, c'est quelque chose de majeur, dit-il, même on peut dire grave puisqu'il y a toujours la possibilité qu'un autre caillot se déloge et obstrue encore une partie du poumon.»

On peut déceler les symptômes d'une embolie par «un enfllement, une rougeur et une douleur à la jambe». «Le caillot se forme à la suite d'un traumatisme (comme une chute) ou une période d'immobilisation prolongée», a expliqué le Dr Piché.

«Ce caillot se détache et suit la veine cave inférieure», qui transporte le sang vers le ventricule droit du cœur - «le côté basse pression» - en route vers les poumons pour être oxygénés.

Une fois passé à travers le cœur, les caillots empruntent tout une série de conduites et de ramifications de plus en plus petites.

«C'est là qu'il se loge «dans une des petites artères qui irriguent le poumon». A moins d'un cas «extrêmement rare», le caillot passe par le cœur mais ne s'y arrête pas.

Normalement, une personne frappée par une embolie peut tomber inconsciente ou connaître des difficultés de plus en plus grandes à respirer. Elle peut souvent sentir comme un point sur le côté droit. Elle pompe l'air en ressentant «un essoufflement soudain», fait-il.

Rendu à l'hôpital, le patient doit immédiatement recevoir par intra-veineuse des solutés anti-coagulants, normalement de l'héparine qui facilite «l'incorporation» des caillots à la paroi de la veine, les empêchant ainsi de remonter aux poumons et de causer une autre embolie. «Il faut s'assurer que le caillot resté dans la jambe ne se déloge pas», dit-il.

«On a littéralement mis des conventions collectives de côté, a-t-il indiqué. Ça se fait, ça existe des gains de productivité qui ont été réalisés et mis en pratique parce qu'on a mis de côté certaines règles. C'est une question d'atmosphère, de culture, de leadership, que de souscrire ensemble à de grands objectifs précis.»

M. Johnson a redéfini la notion de gain de productivité en rappelant à son auditoire que cela consiste aussi à prendre les moyens pour sensibiliser les citoyens-utilisateurs sur leur propre consommation et les coûts des services publics.

Selon lui, la productivité, qui n'est pas comprise de tout le monde, peut être améliorée en observant comment les choses se font et en suggérant des modifications.

«Ce qui est recherché, a-t-il dit, c'est la participation du personnel et des cadres à la redéfinition de la façon de faire les choses. Il y a des gains à réaliser et des objectifs à atteindre de cette façon.»

Le ministre estime que les décisions doivent de plus en plus être prises sur les lieux de travail et non pas seulement dans les cabinets des ministres.

Selon le Dr Piché, une personne restera en observation pendant 10 jours et elle devra par la suite prendre des comprimés appelés Coumadin, qui empêchent eux aussi la coagulation du sang.

Dans la plupart des cas, il faut «plusieurs semaines» avant que la personne victime d'une embolie reprenne ses activités normales. «Tout dépend de son état de santé», dit-il.

L'embolie touche en général «les personnes un peu plus âgées», précise le Dr Piché en expliquant que souvent les gens obèses sont affectés parce qu'ils manquent d'exercice: «Le cas typique, c'est le vieux couple de Québécois qui part en Floride en voiture et qui font 10 heures de conduite sans bouger.»

L'embolie pulmonaire de Mme Bacon a forcé hier matin l'annulation de l'étude du budget de son ministère en commission parlementaire.

Âgée de 58 ans, Mme Lise Bacon connaît depuis quelque temps des problèmes de santé. On a écrit l'automne dernier qu'elle souffrait de diabète mais l'information n'a pu être confirmée.

Ryan devra assumer l'intérim

En tant que numéro 2 au gouvernement, l'état de santé de Mme Bacon revêt une importance d'autant grande que le premier ministre Bourassa doit prendre connaissance dans quelques jours des résultats du traitement à l'Interleukine-2, qu'il a subis il y a quelques semaines à Washington pour le traitement d'un mélanome malin, un cancer de la peau.

D'ailleurs, un autre membre du gouvernement, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, avait été hospitalisé il y a quelques semaines pour des examens de routine.

C'est le ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, qui devrait assurer l'intérim comme vice-premier ministre si jamais le premier ministre Robert Bourassa devait s'absenter quelque temps.

Dans les sondages d'opinion, la ministre Lise Bacon reste le membre du cabinet le plus populaire auprès de l'électorat pour éventuellement succéder au premier ministre Bourassa.



VUES D'AFRIQUE

PRÉSENTE LES 9ÈMES JOURNÉES DU CINÉMA AFRICAIN ET CREOLE

ÉNORME SUCCÈS !!!

ENCORE 2 JOURS DE SOLEIL

Billetterie UQAM, Pavillon Judith-Jasmin, Métro Berri-UQAM (514) 987-3456

Et tous les comptoirs du RÉSEAU ADMISSION (514) 790-1245

LE DEVOIR LES SPORTS

Un petit rusé nommé Demers Plus que quiconque, l'entraîneur du Canadien est le principal responsable de l'élimination des Nordiques en six rencontres

YVES D'AVIGNON ET GILLES-C. MARCOTTE LE DEVOIR

D'aucuns s'empresseront, on les entend déjà, de tomber à bras raccourcis sur les jeunes Nordiques et les blâmer de ne pas avoir eu un coeur à la hauteur de leur grand talent. Ce serait vite expédier la question. Les Nordiques en ont eu du coeur. Il serait futile de les accabler du contraire. C'est l'opposant qui en avait un, grand comme le Forum. Minimum. Des Glorieux qui, à force de travailler et de travailler encore, vraiment à chaque moment, sans répit, ont fini par faire émerger leur propre talent, moins grand que celui des Nordiques, mais quand même suffisant pour rivaliser avec bien d'autres. Mais ce qui d'abord fait la différence, clair comme de l'eau de roche, c'est un acharnement proche de la hargne, un désir, une urgence même de vaincre, liés au quasi séculaire sentiment de fierté d'appartenance à la Sainte-Flanelle. Le Canadien pouvait difficilement se permettre le luxe de céder devant ses rivaux naturels. Il s'en serait suivi des conséquences fâcheuses, des embarras à tout le moins, autant pour les généraux que pour les soldats. Si les Nordiques ont donc mal paru par moments, dans les deux derniers matchs surtout, c'est qu'ils ont été victimes d'un rouleau compresseur que peu d'équipes dans cette ligue auraient réussi à freiner. L'intensité que les Canadiens ont mis dans leurs coups de patins tenait de la poudre à exploser. On a vu la déflagration ultime, avant-hier, devant des partisans survoltés: dérouté des Nordiques, amplifiée par le désemparement de leur propre mentor, qui a bien illustré l'impuissance des siens à réagir, en perdant lui-même les pédales, engueu-

lant vertement plusieurs de ses joueurs au banc, sous les yeux de tout le monde. Tactique désespérée, technique infantile, qui bien sûr n'a rien donné. Au contraire. On en vient là, à l'autre différence. Comment, par qui, le Canadien est-il arrivé à surmonter un si lourd déficit. Deux défaites dont la première crève-coeur, subie en prolongation, alors qu'il menait par deux buts avec pas même deux minutes à faire. Plus crève-coeur que ça, tu meurs! Qui donc? Qui d'autre que l'aguerri Jacques Demers, qui a tiré bien des ficelles pour faire retomber les siens sur leurs patins? Il semble bien que l'on ait sous-estimé la théorie de Demers en ce qui a trait au «positivisme collectif», comme ses grandes qualités de leader et celle, surtout, de ne jamais être en retard sur son homonyme. Par exemple, dans la troisième victoire du Canadien, à Québec. En prolongation. Brisebois essayait tant bien que mal d'imprégner le visage de Kamensky dans la glace. Résultat: pénalité double. Pagé, qui en est, ne l'oublions pas, à ses premières armes dans une série aussi chargée d'émotions, d'intérêt et d'implications, délègue Sundin et Kamensky pour tenter de mettre fin au match. Demers, qui a le deuxième choix, réplique avec Dampousse et Muller. Génial. D'autres auraient convoqué des attaquants défensifs. Comme l'an dernier par exemple. Après une première attaque hasardeuse du Suédois des Nordiques, Dampousse s'empare de la rondelle et déclenche la poussée irrésistible qui s'est conclue par le but vainqueur de Muller. Faut se demander si c'est Demers qui a eu le

meilleur en prenant cette décision ou si c'est Pagé qui a perdu. Quand on dit génial... Mais Demers a véritablement gagné la série avant de prendre le chemin de Montréal, tirant de l'arrière 0-2. A l'issue du deuxième match à Québec, Demers a pointé quelques joueurs, bons marqueurs pour la plupart. Sans nommer de noms. Curieusement, au match suivant, les Dampousse, Muller et autres se sont levés et ont tenu bien haut le flambeau. Bien sûr, il s'agit là du rôle de l'entraîneur. Tout simplement. Sauf qu'il a trouvé un autre moyen, irrésistible et incontournable, de faire passer son message. On pourrait supposer que l'entraîneur du Canadien a mis à contribution celui-là même qui portait l'odieuse de la première défaite: Patrick Roy. C'est par lui que passerait le message: arrêtons de regarder l'adversaire et de le trouver beau. C'est à ce moment-là précisément, que Demers a gagné la série; Dampousse, Muller, Bellows, Desjardins, DiPietro, Roy, etc, ont tour à tour contribué sur la glace. Quand Roy lui-même, a raconté à Camille Dubé, à l'issue de l'ultime rencontre, qu'à son avis, le joueur clé de cette série était nul autre que Jacques Demers, la puce nous est venue à l'oreille. Jamais pareil commentaire, encensant ainsi un entraîneur de la Flanelle, n'avait été entendu au Forum, du moins depuis... on ne se souvient plus quand, à vrai dire. Stratégie coquine! Demers convoque Roy à l'issue du deuxième échec, après s'être aperçu que les joueurs du Tricolore déployaient beaucoup de leurs énergies à qualifier le talent des

nombreux as adverses: Sakic est un incroyable meneur; Sundin dirige les élans offensifs comme le faisait autrefois le gros Bill; Kamensky patine, passe et virole comme un dieu, Hextall est un grand gardien et doit être perçu comme responsable du nouveau statut de l'équipe; bref, les Bleus sont trop forts si on se fie uniquement à la colonne du talent. «Le nom de «Patrique Eroy», comme dirait Mario Tremblay, apparaît très haut, ne l'oublions pas, dans la liste d'ancienneté de l'équipe. Surtout après que Demers ait dit que Carbo et Savard donnaient tout ce qu'ils pouvaient mais que ses vétérans «étaient en fin de carrière», qu'il ne fallait donc pas penser qu'ils puissent «transporter» l'équipe, comme à leur apogée. Eroy donc, prétend qu'il a lieu de vanter l'adversaire à mots à peine couverts, valait mieux redoubler d'ardeur, mettre toute ses énergies sur la glace et déployer son propre talent. Parce qu'un 4-de-7 contre des Nordiques forts d'une telle avance n'allait pas se gagner en restant aussi révérencieux. Ni en criant lapin. Sauf celui-là même que Demers a sorti de son chapeau. «On respecte trop les Nordiques. A force de répéter qu'ils sont beaux, bons et fins, on finit par le croire. Faut que ça cesse... dit Eroy. Faut pas charrir. Ils sont talentueux. Mais nous aussi on en a du talent. En séries éliminatoires, ce n'est pas tellement le talent individuel qui compte. C'est le talent collectif...» La claque. Habile, Demers, qui en déjà vu d'autres derrière un banc, a mis le doigt sur le bobo. Et pour ne pas passer pour un précheur dans le désert, il s'est servi de celui qui l'avait lui-même qualifié de véritable meneur du Tricolore. Peu importe ce qu'il adviendra du Canadien contre Buffalo, contre Pittsburgh et/ou les Canucks ou les Leafs, Demers aura déjà gagné notre admiration.



Pierre Turgeon, l'as des Islanders et plus récente victime de Dale Hunter.

Hunter est suspendu indéfiniment Pierre Turgeon sera absent contre les Penguins

Uniondale (AP) - Les Islanders de New York devront affronter les puissants Penguins de Pittsburgh sans leur seul joueur vedette, Pierre Turgeon, qui a subi une grave séparation de l'épaule, résultat d'une charge de Dale Hunter quelques secondes après avoir marqué son quatrième but de la série dans la victoire de 5-3 qui a éliminé les Capitals de Washington en six matches. Le commissaire Gary Bettman assistait au match mercredi et la Ligue nationale a déjà annoncé qu'Hunter était suspendu indéfiniment, après avoir été convoqué une première fois hier au bureau de la Ligue nationale. La durée de la suspension, qui prendra effet la saison prochaine, sera annoncée avant la fin de la semaine prochaine, le temps de donner aux Capitals le temps de faire leurs représentations et de constater la gravité de la blessure à Turgeon. «Ca va être très difficile, Pierre était notre joueur-clé. C'est autour de lui qu'on construit et c'est un coup dévastateur», a souligné le directeur-général Dbn Maloney, qui fulminait dans le vestiaire des Islanders après le match de mercredi. Turgeon a été bousculé dans la

Des Sabres reposés

FRANÇOIS LEMENU PRESSE CANADIENNE Les Sabres de Buffalo se préparent depuis dimanche à la finale de la division Adams. Mais ce n'est que mercredi qu'ils ont appris l'identité de leurs rivaux. Selon le confrère Jim Kelley du Buffalo News, les Sabres n'avaient pas de préférence entre le Canadien et les Nordiques, deux équipes qui ont eu du succès cette saison face à la troupe de John Muckler. Les Sabres ont surtout hâte d'entreprendre la série, eux qui auront profité d'un «congé» de sept jours. Muckler se montre très prudent dans ses commentaires. Il se dit surtout très heureux de se retrouver en finale de division après avoir éliminé les Bruins de Boston, pourtant largement favoris. Mais il confie avoir beaucoup de respect pour son homologue Jacques Demers ainsi que pour la jeune défenseur du Canadien, toujours privée de Mathieu Schneider. «Eric Desjardins a joué du grand hockey contre Québec, a dit Muckler à la presse de Buffalo. Durant cette série, il a joué comme Raymond Bourque, a ajouté l'entraîneur des Sabres qui tel un vieux renard, n'hésite pas à lancer des fleurs à toute l'organisation du Canadien d'ici le premier match de la série. Le Forum Muckler fait valoir que son équipe devra remporter au moins un match au Forum si les Sabres entendent éliminer le Tricolore, ce qu'ils n'ont pas réussi à faire depuis le printemps 1983.



Demi-finale des Mondiaux de hockey sur glace

Canada-Russie au sommet

Munich (AFP) - La rencontre Canada-Russie tiendra la vedette lors des demi-finales du Championnat du monde A de hockey sur glace, aujourd'hui à Munich. Les Canadiens, larges vainqueurs des Finlandais en quarts de finale (5-1), font figure de grands favoris. Depuis leur arrivée à Munich, les Canadiens se sont en effet montrés irrésistibles. Six matches, six victoires (dont une sur la Russie 3-1), 36 buts pour, 5 contre, six joueurs dans les quinze premiers réalisateurs (dont Eric Lindros, 10 buts et 6 assistances), trois dans les six meilleurs défenseurs et le gardien numéro un (Bill Ranford). De quoi donner des complexes à tous ceux qui doivent affronter les porteurs du maillot à la feuille d'érable. Tous, sauf sans doute les Russes de Boris Mikhailov, dont quelques stars internationales comme Viatcheslav Bykov, Sergei Petrenko, Andrei Khomutov ou Jan Kaminski sont également capables des plus beaux exploits. L'autre demi-finale opposera la Suède à la République tchèque. Après des débuts hésitants (deux défaites en première phase), les Suédois, champions en titre, sont revenus à leur meilleur niveau. Mais il faudra d'abord venir à bout du commando tchèque d'Ivan Hlinka et des formidables hockeyeurs que sont les Otakar Jakecky, Petro Rosol et autre Jiri Kucera. Et là non plus, rien n'est joué d'avance.

EN BREF

ZANONE AVEC L'IMPACT

Le vétéran italien Nicola Zanone, 36 ans, a signé un contrat d'un an avec l'Impact de Montréal et poursuivra donc sa carrière la Ligue professionnelle américaine de football-soccer, a annoncé le club montréalais dans un communiqué. Zanone, un attaquant de 1,83 m pour 77 kg, a évolué au plus haut niveau du Championnat italien de 1975 à 1991, au sein de clubs prestigieux tels la Juventus de Turin, la Sampdoria et Udinese. L'équipe canadienne disputera un dernier match amical avant de rentrer dimanche à Montréal. Elle fera son entrée dans le nouveau championnat le 14 mai, en allant affronter les Californiens de Los Angeles Salsa.

LOFTON LIBÉRÉ

Le flaqueur James Lofton a révélé que les Bills de Buffalo lui ont indiqué qu'ils ne comptaient pas renouveler son contrat. La décision aurait été prise après l'engagement du joueur autonome Billy Brooks, en provenance des Colts d'Indianapolis. Lofton lui-même est joueur autonome sans compensation depuis le 1er mars, mais il a déclaré qu'il aurait préféré poursuivre sa carrière à Buffalo. Agé de 37 ans, il a passé 15 ans dans la LNF. Si aucune équipe ne veut de lui comme joueur, il aimerait obtenir un poste administratif dans l'organisation des Bills.

UN SERBE GRIÈVEMENT BLESSÉ

Un joueur serbe, Slobodan Yankovic, qui participait au championnat de Grèce avec l'équipe Panionios d'Athènes a été grièvement blessé au cours d'un match. Protestant contre une décision de l'arbitre qui l'avait sanctionné d'une cinquième faute lors du «derby» contre le Panathinaïkos, il s'est frappé la tête contre le poteau soutenant le panier. Les médecins ont indiqué qu'un nerf du cerveau avait été touché, provoquant une paralysie, peut-être définitive, des membres inférieurs.

MANSELL EN «BONNE CONDITION»

Nigel Mansell est en «bonne condition post-opératoire» et devrait rester hospitalisé «environ quatre jours», a annoncé une porte-parole de l'hôpital de Clearwater où l'ex-champion du monde de F-1 a subi la veille une intervention chirurgicale au dos. Mansell, qui est passé cette saison dans le championnat américain IndyCar, souffrait des suites d'un accident intervenu le 3 avril dernier à Phoenix. Cette opération le prive d'une participation au test exigé pour les pilotes de première année et prévu ce week-end, en vue des 500 miles d'Indianapolis, mais l'Auto Club des États-Unis lui a accordé un report. Les officiels estiment d'ailleurs que Mansell pourrait remonter dans sa voiture dès la première semaine d'entraînement pour la course du 30 mai.

HOCKEY

Table with 2 columns: Team, Score. Rows: Detroit 7, Toronto 3; Vancouver 3, Winnipeg 3; Calgary à Los Angeles.

LIGUE NATIONALE

Table with 2 columns: Date, Match. Rows: Dimanche 18 avril, Lundi 19 avril, Mardi 20 avril, Mercredi 21 avril, Jeudi 22 avril.

Section Patrick

Table with 2 columns: Date, Match. Rows: Dimanche 18 avril, Lundi 19 avril, Mardi 20 avril, Mercredi 21 avril, Jeudi 22 avril.

Conférence Clarence-Campbell

Table with 2 columns: Date, Match. Rows: Dimanche 18 avril, Lundi 19 avril, Mardi 20 avril, Mercredi 21 avril, Jeudi 22 avril, Vendredi 23 avril.

Section Smythe

Table with 2 columns: Date, Match. Rows: Dimanche 18 avril, Lundi 19 avril, Mardi 20 avril, Mercredi 21 avril, Jeudi 22 avril, Vendredi 23 avril.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Table with 2 columns: Team, Score. Rows: St Louis 5, Colorado 2; Philadelphia 5, San Diego 3; New York 5, San Francisco 10; Pittsburgh à Cincinnati (pluie); Floride 6, Atlanta 5; Chicago 4, Houston 5; Montréal à Los Angeles.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with 2 columns: Team, Score. Rows: Kansas City 0, Toronto 8; Milwaukee 4, Chicago 7; Minnesota 0, Baltimore 11; Detroit 3, Texas 1.

LIGUE NATIONALE

Table with 2 columns: Date, Match. Rows: Mercredi 18 avril, Jeudi 19 avril, Vendredi 20 avril, Samedi 21 avril, Dimanche 22 avril.

LIGUE NATIONALE

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows: Philadelphie 16, St. Louis 13, Montréal 12, Pittsburgh 11, Chicago 10, Floride 10, New York 8.

Section Ouest

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows: Houston 13, San Francisco 14, Atlanta 11, San Diego 9, Cincinnati 8, Los Angeles 8, Colorado 7.

LIGUE AMÉRICAINNE

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy., Diff. Rows: Detroit 13, Toronto 13, Boston 12, New York 11, Milwaukee 8, Cleveland 7, Baltimore 6, California 13, Texas 11, Chicago 11, Seattle 11, Kansas City 9, Minnesota 8, Oakland 6.